

Marquerrite à la p(l)age



Trimestriel gratuit diffusé par la Mairie de Ste Marguerite-Sur-Mer / Directeur de publication : O. de CONIHOUT / Comité éditorial : Commission Communication de la Mairie (Ph. BOSQUET, Jean-François DEROIDE, Magali LAFOREST)

Le Mot du Maire



Les beaux jours reviennent et nous allons pouvoir créer des occasions de retrouvailles. Nous avons manqué plusieurs occasions traditionnelles de rencontres ; nous trouverons les idées pour les prochaines semaines, dès que les interdictions seront levées et les mesures de protection mises en œuvre pour le plus grand nombre.

Nous avons appris à être agile ces derniers mois, nous sommes très nombreux à utiliser avec beaucoup plus d'efficacité les outils technologiques. Cette agilité nous permettra aussi d'organiser plus rapidement des événements dès que possible.

Nous préparons le terrain pour cela. Nos employés municipaux ont bichonné l'aménagement de la plage. Une petite fille de 4 ans m'a interpellé très courtoisement sur le marché il y a quelques semaines « Monsieur le Maire, la balançoire n'est pas installée » : prévue quelques jours plus tard, c'est chose faite ! Merci d'avoir attiré mon attention ...

L'aménagement des sentiers se met en place progressivement. Quel plaisir que de pouvoir profiter des paysages de notre belle commune !

Nos représentants aux assemblées, députés et sénateurs, nos conseillers régionaux, départementaux, et communautaires sont, toutes tendances politiques confondues, à nos côtés pour faire avancer les dossiers complexes. Prochainement, nous créerons des espaces de discussions et d'échange avec vous pour « Bien vivre à Sainte-Marguerite-sur-mer ! ».

En matière d'urbanisme, nous reprenons à bras le corps le chantier du PLU ; le dossier du Schéma de COhérence Territoriale sera mis à disposition en Mairie du 1^{er} juin au 1^{er} juillet.

En attendant que toutes nos actions se concrétisent, soyez prudents. Il est toujours dangereux de se promener sous les falaises et de se baigner en dehors des zones autorisées ... ce n'est pas nouveau !

Olivier de CONIHOUT

Contenu de ce numéro:

- Le mot du Maire
- Actualités des commissions
- Thème du trimestre
- Nos associations
- Vie Pratique

Actualité des commissions

Travaux réalisés par notre équipe technique



Comme vous l'avez sans doute constaté, nos agents se sont investis dans de nombreux travaux de maintenance à la plage.

Pour votre information voici le détail des principales interventions.

- Nettoyage haute pression des cabines, lisses, terrasse et application huile de lin ;
- Taille des végétaux ;
- Remise en état et apport de gravillons sur le terrain de pétanque ;
- Ajout de 3m³ de sable dans l'aire de jeu et maintenance des équipements ;
- Plantation de pieds de lavande dans les bacs à fleurs ;
- Remblai terre végétale et engazonnement à proximité des cabines ;
- Réfection des bancs.



Création d'un passage à gué

Le fond des Patis a fait l'objet d'une intervention du Syndicat des Bassins Versants pour remédier à un affaissement de terrain, d'environ 1m³.



L'origine de cet affaissement, sans doute provoqué par le passage d'un engin, est la conséquence d'une formation naturelle de bétoire. Cette cavité souterraine est la résultante d'un lit de ruisseau obstrué par les alluvions à cause d'une dalle béton (vestige d'origine militaire?) empêchant l'évacuation naturelle.

Si des personnes peuvent témoigner de l'origine de ce vestige, nous vous serions reconnaissants de nous retourner l'information.

La nature a repris ses droits et s'est frayé un nouveau lit en profondeur, générant ainsi au fil des années cette cavité.

Après avoir bouché cette bétoire le syndicat a donc détourné le cours du ruisseau et a réalisé un passage à gué en silex, afin de ne plus emprisonner le cours d'eau.



Francis LEGROUT

Eglise – Travaux d'urgence



En janvier, une importante fissure a été constatée sur l'un des chapiteaux soutenant la toiture de l'Eglise. Suite à la sollicitation d'une étude par l'entreprise Normandie Rénovation, un arrêté de fermeture temporaire a été pris le 28 janvier afin de préserver la sécurité de l'édifice et des usagers. Les travaux sont financés par la Mairie avec le concours de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). La réactivité de l'entreprise a permis de rouvrir les portes le 5 mars.



Location des cabines de plage



Nouveauté en 2021 : Changement du mode d'attribution

Nos cabines de plage rencontrant un succès grandissant, le Conseil Municipal, en date du 2 novembre 2020, a décidé d'en changer les règles d'attribution. Suite à cette réunion, un courrier a été transmis aux locataires de l'année 2020 et aux personnes identifiés sur la liste d'attente, afin qu'ils puissent, par demande écrite, renouveler leur demande pour la saison 2021.

Fin décembre, sur les 16 cabines disponibles, 8 ont été attribuées prioritairement aux habitants de Sainte Marguerite.

Il restait 16 demandes de location pour les 8 cabines restantes.

Un tirage au sort a été effectué par un habitant de Sainte-Marguerite (hors Conseil Municipal), en présence d'un élu et de la secrétaire. 8 demandes n'ont donc pas pu être honorées.

Le règlement pour les personnes retenues se fait désormais via la réception d'une facture émise par le Trésor Public avant le début de la saison.

Les tarifs ont été revus, à savoir, 550 € pour les habitants de la commune et 660 € pour les personnes extérieures à la commune, pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Ce mode d'attribution sera maintenu pour la saison 2022. Les candidatures pourront être reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2021 pour les habitants (premières attributions) et jusqu'au 15 février 2021 pour le reste des cabines (tirage au sort).

Thème du trimestre – Le projet Erasmus +

C'est en 1987 que naît le programme Erasmus qui permet des échanges d'étudiants entre les 11 pays de la Communauté Européenne d'alors. Son nom renvoie à Erasme, un moine hollandais du XV^{ème} siècle, érudit et voyageur. De l'avis unanime ce programme est une réussite illustrée avec beaucoup de talent par Cedric Klapisch dans le film *L'Auberge Espagnole*.

Plus tard est né Erasmus +, élargissant le concept initial à l'ensemble de la jeunesse et à son encadrement, en particulier le corps enseignant. Le dispositif comprend une plate-forme eTwinning qui est utilisée pour les échanges entre les partenaires.

C'est dans ce cadre que Marie Turmel, Anne Demouchy, et Romain Bellamy se sont portés candidats avec leur classes respectives. Et c'est ce qui permet à la classe maternelle de Sainte-Marguerite-Sur-Mer d'être une des rares maternelles française à adhérer à ce programme.

La localisation des partenaires fait rêver : Tallin en Estonie, Tolède en Espagne, l'île d'Eubée en Grèce, l'archipel des Açores au Portugal et... Sainte-Marguerite-Sur-Mer ; et la déception de nos professeurs bien compréhensible de n'avoir pas pu rencontrer leurs homologues à Tallin. De même nous ne recevrons pas de professeurs d'autres pays dont l'accueil était prévu en mars 2021.



Nous avons récemment rencontré Marie Turmel en charge des classes maternelles pour faire un point à mi année. Celle-ci confirme l'adhésion des tout petits aux objectifs de développement durable déployés par le programme.

Trois arbres ont été plantés dans le jardin des maternelles :

Un arbre offert par la coopérative scolaire, un autre par le programme Erasmus, et le troisième, un noyer offert par la commune de Sainte-Marguerite-Sur-Mer.

De plus, avec le concours du Lycée Horticole d'Offranville plusieurs saules ont été plantés pour réaliser une cabane en saule.

Le Conservatoire du Littoral a animé une sortie découverte en forêt. En décembre a eu lieu une rencontre avec un artiste de Veules-les-Roses, Thierry Grenier. Il a parlé aux jeunes de la peinture avec des arbres.

À chacune de ces occasions des photos et des vidéos sont réalisées pour être échangées avec les Ecomates à travers la plate-forme eTwinning.

C'est à l'eau que vont s'intéresser maintenant nos jeunes et à Sainte-Marguerite-Sur-Mer l'eau est présente sous beaucoup de formes : eau de mer et eau de rivière eau de pluie et eau des châteaux d'eau, eau des stations d'épuration. Gageons que l'imagination ne va pas manquer pour réfléchir sur l'eau.

Bon vent aux Ecomates avec le souhait que les conditions sanitaires permettent rapidement des échanges non virtuels pour tous.



Pensez au compostage...

Un composteur gratuit !

Dieppe-Maritime distribue des bacs de compostage en bois à la demande des habitants de l'agglomération qui le souhaitent (tel : 06 13 98 41 63). Composter c'est produire un amendement sain pour votre jardin et votre potager et ça détourne un gros volume de déchets domestiques de vos poubelles grises : plus de la moitié selon mon expérience.

Que composte ? épluchures de fruits et de légumes, marc de café et son filtre, pain rassis, fleurs fanées, coquilles d'œufs concassées. On peut aussi y rajouter des déchets de jardin comme des résidus de tonte (après les avoir faits sécher), tailles de rosiers et petits branchages bien brisés, feuilles mortes, en bon dosage.

Pour réussir son compostage, il faut mélanger de temps en temps, pour oxygéner la surface du contenu du bac avant un nouvel arrivage. Le processus de décomposition par des micro-organismes prend 6 à 8 mois en général. Dans le tiroir du bas de votre bac, quand c'est prêt, apparaît une sorte de terre grumeleuse, friable, brun foncé et qui sent... la terre !

Le printemps ou l'automne sont les meilleures saisons pour incorporer le compost à votre sol, soit par un léger épandage soit par un mélange superficiel. On peut en mettre aussi dans du rempotage à raison d'un tiers de compost pour deux tiers de terre. En été il arrive qu'il y ait de petits moucheron autour de votre bac : ce n'est pas grave, c'est signe que ça se décompose bien. Si se dégagent de mauvaises odeurs, c'est que votre compost est trop humide : asséchez par un peu de paille, de feuilles mortes ou de branchages bien cassés. Mettez votre bac de préférence à mi-ombre. Bref, devenez un spécialiste du compostage. Pour ma part j'ai fait cette expérience et je suis bien contente du résultat. En plus j'ai fait un petit geste pour la planète !

Christine MOUQUET

Rénover votre habitation

Vous souhaitez rénover votre logement pour faire des économies d'énergie ? L'Agglomération Dieppe-Maritime vous propose des conseillers qui vous permettront d'affiner votre projet, faire les bons choix (type de chauffage, isolation, matériaux...) et vous aider à obtenir des aides financières.

L'accompagnement est ouvert à tous ; il est personnalisé et gratuit. Vous le trouverez à la Maison de la Rénovation, 113 rue de la Barre à Dieppe - 02 77 23 20 81- maison.renovation@agglodieppe-maritime.com. N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

Opération «Plage propre»

La municipalité projette d'organiser un ramassage des déchets sur la plage de Ste Marguerite.

Cet événement se fera le samedi 19 juin (même date que la commune de Quiberville).

Les volontaires pour participer à cette collecte sont invités à se faire connaître auprès de la mairie (secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr ou 02 35 85 12 34).

En fonction du nombre de participants, la municipalité confirmera ou non cette initiative.

Trailwalker - OXFAM

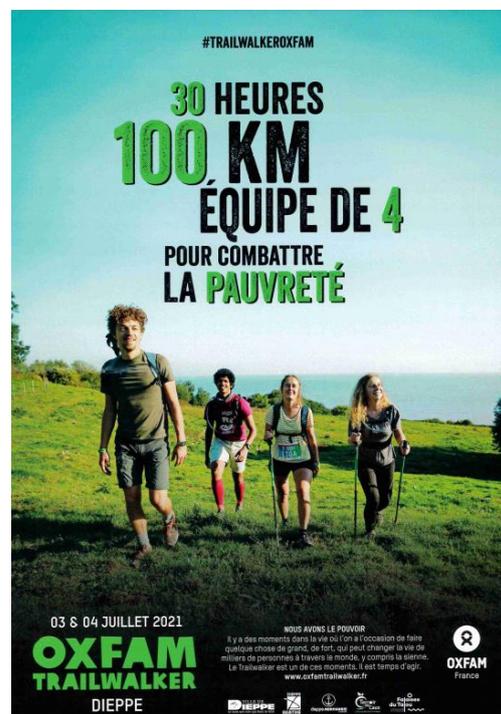
Le Trailwalker est organisé par Oxfam (Organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté).

C'est une marche solidaire de 100 kilomètres au départ de Dieppe à réaliser par équipe de 4 en 30 heures (sans relais).

8 points de contrôle, dans 8 communes différentes sont mis en place tout au long du parcours afin que les marcheurs puissent se restaurer, se reposer mais aussi retrouver leurs supporters qui les suivent tout au long de l'aventure.

L'événement se déroulera les samedi 03 et dimanche 04 juillet 2021 sur une partie du territoire de la Seine-Maritime. Le départ se fera sur le front de mer à Dieppe et l'arrivée à côté de l'Office du tourisme à Dieppe également. Au cours de la boucle de 100 kilomètres, les points de contrôle seront installés à : Petit-Caux, Saint-Aubin-le-Cauf, Longueville-sur-Scie, Bacqueville en Caux, Brachy, Ouille-la-Rivière, **Sainte Marguerite-sur-Mer** et Varengeville-sur-Mer.

L'événement respectera les règles sanitaires en vigueur et le protocole sanitaire détaillé nous sera transmis en amont de l'événement.





Club Sports et Loisirs de l'Ailly – GYM

Reprise des cours dès que possible en fonction des directives concernant le Covid.

Séances avec support musical : musculation, étirements, remise en forme, souplesse, équilibre, mémorisation d'enchaînements rythmés.

Les cours ont lieu à la salle du Point de Rencontre à Ste Marguerite sur mer, le jeudi de 18h15 à 19h30 (arrêt pendant les vacances scolaires).

Vous pouvez contacter Marie-Danielle Viaduc au : 06 19 85 53 04.

Conseils pratiques

Horaires de tonte

La tonte (ou les travaux de bricolage/jardinage bruyants) est possible selon les horaires suivants

- La semaine : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h



Collecte des déchets verts

Le ramassage des déchets verts a repris le mardi 6 avril et s'effectue chaque mardi (sacs disponibles en Mairie).

Collecte des déchets ménagers

La collecte est réalisée par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime tous les lundis.

La collecte des recyclables (bac jaune) est réalisée un lundi sur deux, en semaine paire.

Les collectes prévues le lundi 5 avril (férié) sont reportées au mardi 6 avril.

Pour toute question (bacs de collecte, capacité, ramassage...), vous pouvez contacter Mme CAMEL (gestionnaire de collecte Dieppe-Maritime) au 02 32 06 33 79.



Baignade



La baignade sur la plage de Sainte Marguerite sera surveillée du 05 juillet au 29 août 2021.

La zone sera délimitée devant le poste de secours.

En de hors de cette période ou de la zone indiquée, seule la responsabilité des baigneurs est engagée.

Circulation sur et sous les falaises



La circulation est strictement interdite sur les falaises de Sainte Marguerite Sur Mer, sur l'ensemble du territoire de la commune compte tenu du risque important d'éboulements.

La circulation des piétons est strictement interdite à moins de 100 mètres du pied des falaises (Arrêté Municipal n°06/2021).

Limitation de vitesse et voies interdites aux véhicules motorisés

Nous rappelons à chacun que la vitesse est limitée à 30 km/h sur plusieurs voies communales : Rue aux Juifs, Chemin des frênes, Chemin sous les Bruyères, Route de la ferme, Chemin des Ruguets,... ainsi que sur la Route de la Mer, aux abords des écoles.

Pour la préservation des chemins et de la nature, certains chemins sont interdits aux véhicules motorisés.

Les éléments mis en place (barrières, pierres, panneaux...) sont régulièrement déplacés ou vandalisés.

Pour le bien-être de tous, veillez à respecter la signalisation.



Boîtes aux lettres

Pensez à remettre lisiblement vos noms sur vos boîtes aux lettres. C'est utile pour la bonne distribution des courriers, la réception de colis, la distribution des informations municipales ou les services de secours.

Recensement militaire

Tous les jeunes, à partir de 16 ans, doivent effectuer leur recensement en Mairie.

L'attestation délivrée est obligatoire pour le passage du permis de conduire et de certains examens scolaires.

Lors de votre passage, munissez vous de : votre pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile.

L'organisation en présentiel des Journées de Défense et de Citoyenneté (JDC) est actuellement suspendue en raison des mesures sanitaires. Elles peuvent avoir lieu en ligne. Une convocation est envoyée par le Ministère des Armées, quelques mois après le recensement.

Tournage à Sainte Marguerite



La personnalité féminine préférée des français était en tournage à Sainte Marguerite sur mer.

Sophie Marceau, bien connue pour ses rôles dans La Boum 1&2, LOL, et de nombreux autres films a passé sa semaine sur la falaise de Vasterival pour tourner « Une femme de notre temps » (nom provisoire) sous la direction de Jean-Paul Civeyrac (entre autres distinctions, il a reçu le prix Jean Vigo en 2003).

Synopsis : Juliane Deroux est commissaire de police à Paris. C'est une femme d'une grande intégrité morale, et d'une grande force intérieure. Mais la découverte de la double vie de son mari va soudain lui faire perdre pied et la conduire à des comportements et des actes dont elle ne se serait jamais crue capable...

L'équipe a fini le tournage le soir du samedi 3 avril au Phare et a remercié Monsieur le Maire pour l'accueil de Sainte-Marguerite-Sur-Mer et les différentes autorisations accordées pour faciliter le tournage.

Nous tiendrons les saintemargueritais informés de la sortie du film sur les écrans.



Tatiana Bouchain,
Directrice de la production
et Julien Linieres Régisseur

Les horaires de marées

DIEPPE Seine-Maritime										
Pleines mers					Basses mers					
Date	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	
1 J	02 56	9,65	107	15 17	9,55	102	09 58	0,45	22 16	0,60
2 V	03 36	9,35	96	15 59	9,05	88	10 35	0,80	22 53	1,10
3 S	04 18	8,80	79	16 44	8,40	70	11 16	1,30	23 35	1,75
4 D	05 06	8,10	61	17 43	7,65	52	---	---	12 05	1,90
5 L	06 13	7,35	46	19 07	7,10	41	00 30	2,40	13 13	2,45
6 M	07 52	7,05	40	20 47	7,15	42	01 51	2,85	14 46	2,55
7 M	09 25	7,35	46	22 04	7,65	52	03 32	2,70	16 16	2,20
8 J	10 31	7,90	58	22 58	8,20	64	04 53	2,20	17 25	1,70
9 V	11 19	8,45	70	23 41	8,65	75	05 52	1,65	18 17	1,30
10 S	11 59	8,80	79	---	---	---	06 38	1,30	18 57	1,10
11 D	00 18	8,90	82	12 34	8,95	85	07 15	1,15	19 31	1,00
12 L	00 51	9,00	87	13 06	9,05	88	07 46	1,10	20 01	0,95
13 M	01 21	9,05	88	13 37	9,05	88	08 16	1,05	20 29	0,95
14 M	01 49	9,05	87	14 07	9,00	85	08 45	1,10	20 56	1,05
15 J	02 18	8,95	83	14 35	8,80	80	09 11	1,20	21 21	1,30
16 V	02 45	8,75	77	15 04	8,55	73	09 36	1,40	21 45	1,60
17 S	03 12	8,45	68	15 33	8,15	63	10 01	1,70	22 12	1,95
18 D	03 41	8,05	58	16 06	7,70	52	10 31	2,05	22 46	2,40
19 L	04 17	7,55	46	16 49	7,20	41	11 11	2,50	23 32	2,85
20 M	05 07	7,00	36	17 52	6,75	32	---	---	12 06	2,90
21 M	06 25	6,60	30	19 33	6,65	31	00 40	3,20	13 25	3,05
22 J	08 12	6,75	36	21 04	7,15	42	02 11	3,15	15 02	2,75
23 V	09 29	7,40	49	22 05	7,90	58	03 40	2,60	16 19	2,10
24 S	10 27	8,15	67	22 56	8,55	75	04 47	1,90	17 21	1,45
25 D	11 17	8,75	83	23 43	9,10	91	05 45	1,30	18 16	0,90
26 L	---	---	---	12 04	9,25	98	06 39	0,90	19 07	0,55
27 M	00 26	9,50	103	12 48	9,60	107	07 30	0,55	19 54	0,35
28 M	01 09	9,70	110	13 32	9,75	111	08 16	0,40	20 38	0,30
29 J	01 53	9,75	111	14 15	9,70	108	08 59	0,35	21 18	0,45
30 V	02 35	9,60	105	14 59	9,45	99	09 40	0,50	21 57	0,80

Heure d'été en vigueur du 28/03/2021 à 2h du matin au 31/10/2021 à 3h du matin.

DIEPPE Seine-Maritime										
Pleines mers					Basses mers					
Date	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	
1 S	03 17	9,25	93	15 44	8,95	85	10 20	0,80	22 37	1,25
2 D	04 02	8,70	77	16 34	8,35	68	11 03	1,30	23 23	1,85
3 L	04 54	8,05	60	17 34	7,70	53	11 55	1,85	---	---
4 M	06 02	7,45	47	18 50	7,25	43	00 21	2,40	13 01	2,30
5 M	07 26	7,15	42	20 14	7,25	44	01 38	2,75	14 22	2,45
6 J	08 50	7,30	46	21 29	7,55	51	03 02	2,60	15 39	2,25
7 V	09 57	7,70	55	22 24	8,00	60	04 14	2,20	16 44	1,90
8 S	10 46	8,15	64	23 08	8,40	68	05 13	1,85	17 36	1,60
9 D	11 27	8,45	71	23 45	8,60	74	05 59	1,55	18 17	1,40
10 L	---	---	---	12 03	8,65	76	06 37	1,40	18 53	1,30
11 M	00 18	8,75	78	12 36	8,75	79	07 11	1,30	19 26	1,25
12 M	00 49	8,80	80	13 08	8,75	80	07 44	1,25	19 57	1,25
13 J	01 19	8,80	80	13 39	8,75	79	08 15	1,25	20 27	1,30
14 V	01 50	8,75	78	14 10	8,65	76	08 45	1,30	20 55	1,45
15 S	02 19	8,65	74	14 42	8,45	71	09 14	1,45	21 24	1,70
16 D	02 50	8,45	67	15 15	8,20	64	09 44	1,65	21 55	1,95
17 L	03 24	8,10	60	15 52	7,85	56	10 17	1,95	22 32	2,30
18 M	04 04	7,70	51	16 37	7,45	47	10 58	2,25	23 19	2,60
19 M	04 54	7,30	44	17 37	7,15	41	11 51	2,55	---	---
20 J	06 02	7,05	40	18 55	7,10	40	00 21	2,80	13 00	2,65
21 V	07 26	7,15	43	20 17	7,40	47	01 38	2,75	14 21	2,45
22 S	08 43	7,55	53	21 22	7,95	59	02 58	2,40	15 36	2,00
23 D	09 46	8,15	66	22 18	8,55	73	04 07	1,85	16 41	1,50
24 L	10 43	8,65	81	23 10	9,00	87	05 08	1,35	17 40	1,05
25 M	11 34	9,10	92	23 58	9,35	97	06 06	1,00	18 35	0,80
26 M	---	---	---	12 23	9,35	100	07 01	0,70	19 26	0,65
27 J	00 44	9,50	103	13 11	9,50	103	07 51	0,55	20 14	0,60
28 V	01 31	9,55	103	13 58	9,45	101	08 39	0,50	20 59	0,70
29 S	02 17	9,45	98	14 46	9,25	94	09 24	0,60	21 43	1,00
30 D	03 04	9,15	89	15 34	8,90	83	10 09	0,85	22 27	1,35
31 L	03 52	8,70	77	16 24	8,40	70	10 55	1,25	23 14	1,80

Heure d'été en vigueur du 28/03/2021 à 2h du matin au 31/10/2021 à 3h du matin.

DIEPPE Seine-Maritime										
Pleines mers					Basses mers					
Date	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	Heure h mn	haut. m	Coef	
1 M	04 44	8,20	64	17 19	7,95	58	11 44	1,70	---	---
2 M	05 42	7,70	53	18 19	7,55	49	00 08	2,20	12 40	2,05
3 J	06 47	7,35	47	19 25	7,35	45	01 10	2,45	13 42	2,30
4 V	07 57	7,30	46	20 34	7,45	47	02 15	2,50	14 45	2,30
5 S	09 05	7,45	49	21 35	7,65	52	03 19	2,40	15 46	2,20
6 D	10 02	7,70	54	22 25	7,95	57	04 18	2,15	16 42	2,00
7 L	10 49	7,95	60	23 08	8,20	63	05 10	1,95	17 31	1,80
8 M	11 29	8,20	65	23 45	8,35	68	05 56	1,75	18 14	1,65
9 M	---	---	---	12 07	8,35	69	06 37	1,60	18 53	1,60
10 J	00 20	8,50	71	12 42	8,45	72	07 15	1,50	19 29	1,55
11 V	00 54	8,55	73	13 17	8,50	73	07 50	1,45	20 03	1,55
12 S	01 28	8,60	73	13 52	8,50	73	08 24	1,40	20 37	1,60
13 D	02 02	8,55	72	14 27	8,45	71	08 58	1,45	21 11	1,65
14 L	02 37	8,45	69	15 05	8,35	67	09 34	1,55	21 47	1,80
15 M	03 15	8,25	65	15 45	8,10	63	10 11	1,70	22 26	2,00
16 M	03 57	8,00	60	16 30	7,85	58	10 53	1,90	23 12	2,20
17 J	04 45	7,80	55	17 21	7,70	53	11 42	2,05	---	---
18 V	05 41	7,60	52	18 22	7,60	51	00 05	2,30	12 38	2,15
19 S	06 47	7,55	51	19 30	7,70	53	01 07	2,35	13 42	2,15
20 D	07 58	7,70	56	20 40	8,00	59	02 16	2,20	14 53	1,95
21 L	09 08	8,05	63	21 43	8,35	68	03 27	1,90	16 02	1,70
22 M	10 12	8,40	73	22 41	8,70	78	04 34	1,55	17 07	1,40
23 M	11 10	8,75	82	23 35	9,00	86	05 37	1,25	18 06	1,15
24 J	---	---	---	12 05	9,00	90	06 35	0,95	19 02	1,00
25 V	00 27	9,20	92	12 57	9,20	94	07 31	0,80	19 55	0,90
26 S	01 17	9,30	95	13 47	9,25	94	08 23	0,70	20 45	0,95
27 D	02 05	9,25	93	14 35	9,15	91	09 13	0,70	21 32	1,05
28 L	02 52	9,10	88	15 22	8,95	84	09 59	0,85	22 17	1,30
29 M	03 38	8,85	80	16 08	8,65	75	10 43	1,10	23 00	1,60
30 M	04 25	8,45	70	16 53	8,25	65	11 25	1,45	23 43	1,95

Heure d'été en vigueur du 28/03/2021 à 2h du matin au 31/10/2021 à 3h du matin.



La Mairie vous accueille :
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h00
Le mercredi : de 9h à 12h
 Possibilité de rendez-vous sur d'autres horaires
 Contact : secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr ou 02 35 85 12 34
 Fermeture pour congés :
 Du 26 au 30 avril 2021
 Et du 12 au 28 juillet 2021